Informations de base	
2022/0379(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Mesures destinées à assurer un niveau élevé d’interopérabilité du secteurpublic dans l’ensemble de l’Union (règlement pour une Europe interopérable) **Subject** 2.40.02 Services publics, d'intérêt général, service universel 2.80 Coopération et simplification administratives 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	